

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 19 septembre 2002 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^{ième} Avenue, Ville de Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Carole Rouleau, représentante de Saint-Évariste de Forsyth
Julien Roy, vice-président et représentant de Saint-Martin
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Jean-Marc Guay, représentant de Saint-Zacharie
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
Pascal Loignon, représentant de Saint-Philibert
Roger Breton, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Eugène Busque, représentant de Saint-Benoit Lâbre
Elzéar Dupuis, représentant de Saint-René
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gabriel Giguère vice-président et représentant de la municipalité de Saint-Côme Linière.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte secrétaire-trésorier, Pierre Paquet technicien en génie civil au lieu d'enfouissement, Rosaire Paquet contremaître au lieu d'enfouissement sanitaire, Claude Thireau préposé à la confection du plan de gestion des matières résiduelles sur le territoire couvert par la MRC Beauce Sartigan.

Monsieur Jean-Marc Paquet maire de la municipalité de Saint-Martin assiste à une partie de cette assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

La rencontre prévue avec des membres de la Conférence des Préfets de la région Chaudière Appalaches n'a pas lieu car aucun représentant de cet organisme ne s'est présenté.

RÉSOLUTION NO: 2713-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Guay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE l'ordre du jour présenté soit présenté en ajoutant:
item 14a) recyclage en Beauce;**

**et en enlevant les items suivants:
8.2, 9, et 9.1.**

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2714-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Breton
APPUYÉ par Monsieur Julien Roy
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 août 2002 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions:

- les autorisations des dépenses en date du 17 septembre 2002;
- le tonnage acheminé durant le mois d'août 2002 au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités;
- le tonnage mensuel acheminé par chacune des municipalités au lieu d'enfouissement depuis janvier 1999;
- le tonnage de la collecte sélective pour le mois d'août 2002.;
- la correspondance acheminée à chacune des municipalités concernant la collecte de feuilles mortes à l'automne 2002. Concernant cette collecte de feuilles, le secrétaire-trésorier demande aux membres de ce conseil que s'ils connaissent d'éventuels preneurs ces derniers pourront communiquer avec lui.

RÉSOLUTION NO: 2715-02

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud adresse à Monsieur Charles Veilleux ses plus sincères remerciements pour les services rendus durant son terme.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2716-02

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julien Roy
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Paul Joly soit nommé représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur le comité formé pour l'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles en remplacement de Monsieur Gilles Daraiche.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2717-02

- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de refaire les crampons sur les roues du compacteur utilisé au lieu d'enfouissement;
- CONSIDÉRANT** que cette dépense est estimée par Monsieur Rosaire Paquet contremaître à 7 500.00 \$ dollars;
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Paquet recommande un virement budgétaire de ce montant;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Pascal Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le virement budgétaire demandé au montant de 7 500.00 \$ dollars du poste # 02-451-23-516 location de machinerie, outillage et équipement au poste # 02-451-31-525 entretien et réparation du compacteur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2718-02

- CONSIDÉRANT** qu'en date du 26 août 2002 Madame Linda Pomerleau représentante des promoteurs Centre Jeunesse Chaudière Appalaches et du CLSC Beauce Sartigan dans ce dossier, a fait parvenir à la Régie une lettre ayant pour objet un projet visant les étudiants du niveau secondaire faisant l'objet d'une suspension;
- CONSIDÉRANT** que ce projet consiste à offrir aux jeunes de niveau secondaire faisant l'objet d'une suspension, une activité occupationnelle bénévole dans les organismes en mesure de les accueillir ;
- CONSIDÉRANT** qu'elle sollicite la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour accueillir ces jeunes faisant l'objet d'une suspension;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** Madame Pomerleau soit avisée que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud n'a pas d'objection à accueillir ces étudiants;
- QUE** si par contre le fait d'accueillir un ou deux étudiants s'avère une expérience négative pour la Régie, cette dernière mettra fin automatiquement à son appui;
- QUE** la Régie puisse se retirer en tout temps de ce projet.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2719-02

- CONSIDÉRANT** que Monsieur Martin Lacombe ingénieur pour le Consortium GLD-ASA a fait parvenir à la Régie en date du 13 septembre 2002, le décompte progressif No: 4 relativement au projet de renforcement du système de traitement des eaux de lixiviation;
- CONSIDÉRANT** que cette demande de paiement s'élève à 657 520.91 \$ dollars et que Monsieur Lacombe nous en recommande le paiement;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis APPUYÉ par Madame Christine Caron ET RÉSOLU UNANIMEMENT

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- QUE** ce conseil accepte la demande de paiement du décompte progressif No: 4 et autorise le secrétaire-trésorier à payer à: Les Entreprises G.N.P. inc., la somme de 657 520.91 \$ dollars;
- QUE** le secrétaire-trésorier soit également autorisé à signer pour et au nom de la Régie tout document relatif à cette demande de paiement;

QUE cette somme soit prise à même les fonds du règlement # 30-01 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2720-02

**IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Beaudoin
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques Nos: C220555 à C220618 inclusivement et C120282 à C120306 pour un déboursé total de 769 369.27 \$ dollars.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Monsieur Claude Thireau fait état de l'avancement de ce dossier et répond aux questions de ce conseil.

Demande est faite aux élus municipaux d'aviser si possible, leurs citoyens qui ont reçu un questionnaire dans ce dossier de le retourner dûment rempli le plus tôt possible à Monsieur Thireau si cela n'a pas encore été fait.

**SURPLUS BUDGÉTAIRE ANTICIPÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2002.**

Le secrétaire-trésorier remet à chacun des membres de ce conseil un document daté du 5 septembre 2002 relativement au surplus budgétaire qu'il anticipe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002.

Ce document explique les raisons pour lesquelles ce surplus est envisagé.

Compte tenu que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a un projet pour l'année 2003 à l'effet de faire la collecte des matières recyclables elle-même.

Messieurs Raymond Poulin et Luc Thibodeau comptables agréés de Raymond, Chabot, Grant, Thornton sont présents et valident auprès des membres présents à cette assemblée, les coûts estimés rattachés à ce projet.

Chaque membre de ce conseil est invité à donner son opinion et tous se disent favorables à aller de l'avant dans ce projet de même qu'à injecter une partie du surplus anticipé pour l'année 2002 à ce projet.

Les membres de ce conseil sont unanimes à ce que le projet de centre de transbordement soit installé sur les terrains que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud possède dans les limites de la municipalité de Saint-Côme Linière.

De plus, les représentants de Raymond, Chabot, Grant, Thornton ainsi que les membres de ce conseil qui ont travaillé sur ce projet rencontreront le 25 septembre 2002 le conseil des maires de la MRC Beauce-Sartigan afin de faire représentation dans ce dossier.

RECYCLAGE EN BEAUCE (Recyclage Saint-Georges)

Les membres de ce conseil sont informés que les membres du comité appelé "comité Florent Roy" formé de membres du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud ont rencontré le 12 septembre 2002 les membres de Recyclage en Beauce et ont échangé sur la participation que la Régie attendait d'eux dans le futur (gestion de matières résiduelles).

Recyclage en Beauce reviendra présenter à ce conseil une nouvelle demande d'appui à leur projet lors d'une prochaine réunion.

RÉSOLUTION NO: 2721-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Hamel
APPUYÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h34.

ADOPTÉ

LE VICE-PRÉSIDENT

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE